

NON à l'arnaque de l'imposition des entreprises

Avec la Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) et ses nouvelles entourloupettes fiscales, quelques groupes d'entreprises et leurs gros actionnaires gagneront des milliards. C'est nous – les employés, les contribuables « normaux », la classe moyenne – qui paierons la facture. Par un démantèlement des prestations, des taxes plus élevées et une augmentation des impôts. C'est pourquoi nous disons Non à cette arnaque de l'imposition des entreprises !

Enjeu

Avec la RIE III, sous la pression de l'étranger, la Suisse abolira les très critiqués privilèges fiscaux au niveau cantonal. Il est clair qu'elle doit le faire. Cependant, au lieu de simplement abolir les traitements de faveur existants, on introduira de nouvelles niches fiscales (lacunes du système fiscal) et on réduira les impôts des entreprises. La réforme creusera des gouffres financiers de plusieurs milliards dans les caisses publiques, parce que le projet ne prévoit absolument aucun contre-financement par l'économie.

Argumentaire

Voici pourquoi nous disons NON à l'arnaque de l'imposition des entreprises :

NON à la réduction démesurée de l'imposition des entreprises Pour une entreprise, les impôts ne sont pas l'unique facteur déterminant le choix du lieu où elle va chercher à s'implanter. Sont au moins tout aussi importants l'infrastructure publique, le degré de formation, la densité des entreprises novatrices et des hautes écoles, la sécurité et la stabilité. À cet égard, la Suisse a de très bonnes cartes en main ! Les prestations financées par les impôts contribuent dans une mesure décisive à la création de valeur et donc au bénéfice des entreprises. Ce n'est donc que justice si celles-ci paient elles aussi des impôts dans une mesure convenable.

NON à de nouvelles entourloupettes fiscales Au lieu de simplement abolir les privilèges fiscaux existants, la RIE III ouvre de nouvelles niches fiscales pour les groupes d'entreprises et les gros actionnaires. Ces instruments sont regroupés dans ce que l'on appelle une « boîte à outils ». Leur utilisation contribue à la baisse générale des impôts des entreprises. L'entreprise qui sait exploiter pleinement leur potentiel ne paie pour ainsi dire plus d'impôts sur ses bénéfices. Bon nombre de ces instruments font l'objet de vives controverses sur le plan international et mettront de nouveau la Suisse au pied du mur rapidement.

NON à une nouvelle arnaque visant la population La RIE II était déjà une arnaque. Même le Tribunal fédéral a jugé que la population avait été trompée lors de la votation de 2008. Déjà à l'époque, on n'avait pas évalué correctement le coût de la réforme. Le chiffre de 900 millions articulé par le Conseil fédéral avant la votation a dans les faits été multiplié. Un Non à la RIE III empêche une nouvelle débâcle et donne au Parlement un mandat clair: celui de lancer une réforme équilibrée. Les solutions sont sur la table et il reste assez de temps.

NON à une complexité voulue « Impôt sur le bénéfice avec déduction des intérêts », « boîte à brevets », « step up » ou « limitation du dégrèvement » – tels sont les instruments sur lesquels mise la RIE III. Avez-vous une idée de ce que signifient exactement ces termes et ces concepts ? Non ? Eh bien, dans ce cas, vous êtes comme 99% de la population. Derrière ce jargon spécialisé inintelligible se cachent des entourloupettes fiscales opaques que ne comprend qu'une poignée de conseillers fiscaux et d'avocats d'affaires. Et cela est voulu : le but est de tromper les citoyennes et les citoyens que nous sommes, de façon que nous ne nous rendions pas compte de la nature et de l'ampleur des conséquences et que nous ne puissions pas voir qui paie « les pots cassés ».

NON à de nouveaux gouffres financiers de plusieurs milliards Quelques groupes d'entreprises et leurs actionnaires gagneront des milliards grâce aux nouvelles entourloupettes. Il est impossible de calculer d'avance les coûts que cela entraînera. Ils atteindront à coup sûr 2,7 milliards. 1,3 milliard manquera à la Confédération et 1,4 milliard aux cantons et aux communes. Mais ce chiffre peut – en raison des coûts imprévisibles et impossibles à calculer générés par l'utilisation de la « boîte à outils » – très bien être multiplié ! Le coût effectif de la réforme dépend, en fin de compte, d'une chose: « quels cantons utilisent quels instruments et selon quelle combinaison? »

NON à l'arnaque touchant les communes et les villes Avec la RIE III, les communes sont victimes d'une arnaque. Tandis que les cantons reçoivent 923 millions pour leurs pertes, les communes et les villes – en tant que sites d'établissement (et, si possible, d'implantation) des entreprises – repartent les mains vides. Elles restent le plus souvent seules avec leurs pertes, mais elles doivent mettre leur infrastructure à disposition. Elles paient doublement : parce que le « subside » de la Confédération alimente la « compétition du dumping fiscal » entre les cantons et parce qu'il accroît le démantèlement des prestations – ce dont pâtissent en premier lieu les communes.

NON au démantèlement des prestations et à une augmentation des impôts Lorsque les communes et les villes n'ont pas assez d'argent, ce sont les citoyennes et les citoyens qui en subissent les conséquences. Ce sont eux qui devront passer à la caisse pour cette réforme – sous la forme d'un démantèlement des prestations touchant les écoles, les réductions des primes et le service public. Ou par des taxes plus élevées et une augmentation des impôts. D'une manière ou d'une autre, les communes devront finalement combler le trou apparu dans leurs caisses. Une fois de plus, ce sont les employés, les contribuables « normaux » – la classe moyenne – qui paieront les pots cassés, dont le « prix » atteint des milliards.